

IX. AXES STRATEGIQUES

IX.1 Axes stratégiques et actions

A partir de ce diagnostic territorial et des travaux menés par la CCES, il en ressort les axes stratégiques suivants ainsi que les actions à mettre en place :

Axe I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

Fiche Action n° 1 : COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Fiche Action n° 2 : COMPOSTAGE PARTAGÉ

Fiche Action n° 3 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Fiche Action n° 4 : BROYAGE SAISONNIER DES BRANCHAGES

Axe II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES

Fiche Action n° 1 : DIMINUTION DES CONSOMMABLES

Fiche Action n° 2 : SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC, DES ACTEURS ECONOMIQUES ET DES SERVICES PUBLICS

Fiche Action n° 3 : PROMOTION ET ACCOMPAGNEMENT D'EVENEMENTS « ZERO DECHET »

Axe III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP

Fiche Action n° 1 : SENSIBILISATION DES ENTREPRISES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Fiche Action n° 2 : REDUCTION DES GRAVATS EN DECHETERIE

Axe IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI

Fiche Action n° 1 : DIAGNOSTIC DES ACTEURS

Fiche Action n° 2 : ETUDIER LA FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCERIE / RECYCLERIE

**FICHES
ACTIONS**

GISEMENT	ACTEURS CIBLES	PARTENAIRES	POTENTIEL DE REDUCTION
1/ REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES			
Déchets verts Déchets alimentaires	Ménages Entreprises d'entretiens d'espaces verts Structures publiques et privées : <i>Communes, établissements scolaires, EPHAD, etc.</i>	CPIE Associations de jardiniers Communes	- 42 kg/hab. (DV) - 15 kg/hab. (Omr)
2/ ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION, ECO-GESTES			
Ordures ménagères assimilées	Ménages CCGL Communes/ Associations	Communes Associations	- 2 kg/hab. (OMA)
3/ REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP			
<i>Déchets d'activités économiques :</i> Gravats, bois, polystyrène...	Entreprises	FFB CCI, CMA Prestataire de collecte	- 45 kg/hab. (déchèterie)
4/ PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI			
<i>Déchets destinés en déchèterie :</i> Tout-venant, plastiques, bois, DEEE...	Ménages	Réparateurs Associations	- 8 kg/hab. (déchèterie)

AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

FICHE ACTION N°1 _ COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Contexte

Depuis 2007, la CCGL met à disposition des composteurs individuels auprès des foyers du territoire. Deux volumes sont proposés soit de 300 litres ou 600 litres, en modèle plastique ou bois. Les composteurs sont mis à disposition auprès des particuliers pour une valeur de 15€ pour les 300 litres ou de 30€ pour les composteurs de 600 litres.

Le diagnostic révèle que le type d'habitat du territoire de Grand Lieu est plutôt pavillonnaire ce qui facilite ce type d'action. La mise en place de composteurs, incite les usagers à valoriser les déchets fermentescibles et une partie des déchets verts à domicile.

Le compostage permet de valoriser les déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique, le compost. Plus de 30% des déchets contenus dans les ordures ménagères peuvent être compostés (*épluchures, restes de repas, tailles de haies, tontes de pelouses...*).

Objectifs

- ☛ Encourager les habitants à composter pour réduire la part de déchets fermentescibles contenus dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles,
- ☛ Réduire le tonnage de biodéchets et de déchets verts pris en charge par la collectivité.

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Fourniture & distribution des composteurs Communication
Partenaires et relais mobilisés	CPIE, mairies	Communication, animation Campagne de distribution (<i>locaux</i>)
Public cible	<i>Habitant du territoire possédant une maison individuelle</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
2007	2007 = guide composteurs / animation Campagne de distribution des composteurs (mairie/ Salle communale) Maître composteur = animation / personnel ST
Depuis 2017	Distribution des composteurs

Indicateurs d'activités et d'impact utilisés

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (en heure)					
Objectif	75*	75	75	75	75	75
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget matériel (fourniture de composteurs)					
Objectif	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€
Résultat	X	X	X	X	X	X
Montant de la vente aux particuliers	- X €	- X €	- X €	- X €	- X €	- X €
Résultat à la charge de la CCGL						

*détail du calcul : 15 min * 300 composteurs/an

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de composteurs vendus					
Objectif	300	300	300	300	300	300
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Pourcentage de foyers équipés					
Objectif	28 %	28 %	29 %	29 %	30 %	30 %
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets fermentescibles (kg/hab./an)					
Objectif	9	9	9	9	9	9
Résultat	X	X	X	X	X	X

AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

FICHE ACTION N°2_ COMPOSTAGE PARTAGÉ



Action en cours **Action projetée en 2022** Action réalisée

Contexte

Depuis 2007, la CCGL met à disposition des composteurs individuels auprès des foyers du territoire. Pour les bourgs et hyper-centres, une solution peut être apportée en compostant ses biodéchets, de manière partagée.

En effet, le compostage partagé consiste à favoriser la gestion domestique et collective du compost dans un quartier ou en pied d'immeuble. Le territoire de Grand Lieu connaît peu d'immeubles, cependant les hyper-centres ne peuvent accueillir des composteurs individuels.

Le compostage partagé fonctionne avec 3 bacs minimum :

- Le premier sert à stocker le broyat de branches
- Le deuxième sert à déposer les biodéchets
- Le troisième sert au mûrissement du compost



Pour installer un site de compostage partagé, l'autorisation de la copropriété (*terrain privé*) ou de la municipalité (*terrain public mis à disposition*) est nécessaire. Certaines collectivités du territoire ont déjà mis en place des composteurs partagés comme les communes de ST Colomban, Pont St Martin et Le Bignon. Leur expérience sera bénéfique pour les mairies souhaitant installer des pavillons de compostage. Un référent par site, devra être désigné et formé pour la pérennité du projet.

Objectifs

- ☞ Proposer une alternative au compostage individuel,
- ☞ Encourager et accompagner les projets de compostage collectif de quartier et créer du lien social,
- ☞ Responsabiliser les habitants autour d'un projet commun pour la pérennité de l'action,
- ☞ Réduire le tonnage de biodéchets et de déchets verts pris en charge par la collectivité.

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Communes	Localisation des quartiers nécessitant un composteur collectif
Partenaires et relais mobilisés	CPIE services techniques	Communication, animation Alimentation du composteur en broyat
Public cible	Quartiers non résidentiels, habitat des jeunes	



Indicateurs d'activités et d'impact utilisés

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif	1 400€ / pavillon					
Résultat			X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de sites					
Objectif	Déploiement de 9 pavillons de compostage (minimum)					
Résultat			X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers concernés					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

INDICATEUR DE PARTICIPATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations réalisées					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets fermentescibles (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

FICHE ACTION N°3 _ LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action en cours **Action projetée en 2023** Action réalisée

Contexte

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz regroupe quatre intercommunalités dont la Communauté de communes de Grand Lieu. Ce territoire englobant 150 000 habitants, a développé un Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Retz.

Il a pour vocation de renforcer les actions déjà menées, en favorisant les synergies entre des agriculteurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs du territoire. En parallèle, le PAT entraînera une meilleure connaissance du système alimentaire territorial (*offre, équipements de collecte et de transformation, circuits de distribution, consommation*). Sa mise en œuvre est prévue sur 2 ans.

Fin 2020, un programme d'actions concertées en faveur d'une alimentation de qualité et de proximité dans le Pays de Retz, sera élaboré.



Certaines collectivités ont intégré des aliments « bio » et/ou locaux dans leurs restaurants scolaires (*La Limouzinière et St Colomban, par exemple*). Cette sensibilité favorise des actions sur le thème des pertes et des gâchis alimentaires. Le CPIE qui intervient en écoles, à ce jour, n'a pas travaillé sur ce thème. Une formation en interne est prévue pour répondre à ce nouveau sujet.

Objectifs

- ☞ Promouvoir les produits locaux en s'appuyant sur le label « produit en Pays de Retz » existant,
- ☞ Tendre vers l'exemplarité pour la restauration collective via la commande publique,
- ☞ Sensibiliser le personnel de cuisine et les agents de la restauration afin de créer une dynamique positive sur le thème,
- ☞ Mettre en avant les bonnes pratiques des restaurants scolaires pratiquant déjà en interne, une gestion des stocks réduisant les pertes alimentaires,
- ☞ Eduquer et responsabiliser les plus jeunes à la lutte contre le gaspillage alimentaire en les incitant à adopter durablement des comportements favorisant la réduction des déchets,

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Communes	Gestion de la restauration collective (<i>mesures, actions...</i>)
Partenaires et relais mobilisés	CPIE	Communication, animation, formation
	Gestionnaire	Animation et action sur le thème
Public cible	<i>scolaires, gestionnaires de cantine, communes</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
	<p>Restauration collective Recensement des actions réalisées par établissement/ cantine Thème abordé ou pas dans le programme scolaire</p> <p>Nombre d'établissements équipés en composteurs (valorisation des biodéchets)</p>

Indicateurs d'activités et d'impact (à définir lors de l'action)

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat				X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget					
Objectif						
Résultat				X	X	X

INDICATEUR DE PARTICIPATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'établissements vertueux					
Objectif						
Résultat				X	X	X
Libellé de l'indicateur	Nombre d'élèves sensibilisés					
Objectif						
Résultat				X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets fermentescibles (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat				X	X	X

AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

FICHE ACTION N°4 _ BROYAGE SAISONNIER DES BRANCHAGES

Action en cours **Action projetée en 2020** Action réalisée



Contexte

Les déchets verts en déchèterie représentent des volumes importants et comparativement aux autres matières, engendrent un nombre croissant de rotation de camions. L'apport de végétaux reste important dans les 4 déchèteries et il augmente fortement depuis 2017 et la mise en place des plateformes.

Ces coûts pour la collectivité peuvent être modérés par l'incitation à la prévention et l'utilisation d'une partie de ces déchets verts au sein des foyers des usagers. En effet, broyés, les déchets verts peuvent servir de paillage aux pieds des plantes ou dans le jardin potager.

Certaines actions de broyage sont réalisées au sein des communes du territoire de Grand Lieu. Certains services techniques broient leurs déchets verts et les valorisent au niveau des composteurs collectifs. A cela s'ajoute, l'exemple de la commune de St Colomban, qui elle broie tous les ans les déchets verts apportés par les habitants. Les participants repartent ainsi avec le broyat. Ces expériences vont nourrir l'ambition de broyer davantage de volume de déchets verts en proposant des actions en déchèterie.

Objectifs

- ☞ Réduire les quantités de déchets verts, apportées en déchèterie en apprenant à les utiliser en ressource,
- ☞ Inciter les habitants à procéder au broyage de leurs déchets verts
- ☞ Mettre à disposition du broyat pour mettre en avant la valorisation à domicile

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Organisation opérationnelle Communication
Partenaires et relais mobilisés	Prestataire des déchèteries Loueur de broyeur, entreprise d'entretien d'espaces verts, services techniques CPIE	Logistique sur site, Intervention en déchèterie, Animation sur la valorisation du broyat
Public cible	<i>Tous les utilisateurs des déchèteries (grand public)</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
2020	Echange avec les entreprises spécialisées
Automne 2020	Communication sur l'opération de broyage

Indicateurs d'activités et d'impact utilisés

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (com. + s Env.)					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget intervention					
Objectif	3 200€*	3 200€	3 200€	3 200€	3 200€	3 200€
Résultat	X	X	X	X	X	X

3 200€ * : le coût prend en compte 4 interventions et la fourniture de 400 sacs de jute.

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'interventions par an					
Objectif	4	4	4	4	4	4
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	volume broyé					
Objectif	Non quantifiable (lié aux apports de branchage)					
Résultat	x	x	x	x	x	x

INDICATEUR DE PARTICIPATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'utilisateurs de broyat (sacs)					
Objectif	400					
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets verts (kg/hab./an)/ densité					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

AXE II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES

FICHE ACTION N°1 _ DIMINUTION DES CONSOMMABLES

Action en cours Action projetée en **2023** Action réalisée

Contexte

Dans la démarche d'un PLPDMA, la collectivité porteuse du programme doit, avant de proposer des actions de prévention des déchets auprès des habitants, s'engager afin de montrer l'exemple. Aussi, la collectivité souhaite prioriser la mise en place d'actions en premier lieu au sein de ses services, notamment :

- en développant la dématérialisation et en insufflant de nouvelles pratiques,
- en utilisant des produits durables (*gobelets*),
- en suivant la consommation des fournitures (*ramette « papiers », enveloppes...*)

Les actions pourront être réalisées en parallèle dans les services de la collectivité et dans les services des communes membres.



Objectifs

- ☛ Mettre en avant les bonnes pratiques déjà réalisées par les services et harmoniser voir développer les pratiques pour les services moins vertueux,
- ☛ Inviter les agents et élus à adopter un comportement éco-responsable au quotidien (*poste de travail, réunions, évènements publics ...*), pour aboutir à une charte de bon geste,
- ☛ Valoriser l'image de la collectivité et démontrer son exemplarité en matière de réduction des déchets

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	En lien avec le PCAET <i>Suivi des consommations, indicateurs</i>
Partenaires et relais mobilisés	Agents communaux et intercommunaux	Communication, animation et transmission des éco-gestes
Public cible	<i>Services administratifs, techniques et élus</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
2023	Monter un groupe de travail en lien avec le PCAET Réaliser un diagnostic déchets interne : - <i>déchets produits par service et identifier les marges de progrès,</i> - <i>Communiquer sur les pratiques (impression recto/ verso, brouillon...)</i>

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (lien avec le PCAET)					
Objectif						
Résultat				X	X	X
Libellé de l'indicateur	budget					
Objectif						
Résultat				X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de gestes réalisés en interne					
Objectif						
Résultat				X	X	X

La Communauté de communes de Grand Lieu est aussi un territoire touristique ; le territoire est ponctué d'évènements festifs. La CCGL attribue des subventions aux associations qui favorisent la promotion, l'animation culturelle, sportive et touristique d'intérêt intercommunautaire.

Dans ce cadre, la Communauté de communes de Grand Lieu souhaite proposer la mise à disposition de gobelets réutilisables. Ce dispositif permet aux organisateurs de limiter les déchets et d'améliorer la propreté des espaces festifs.

Ces moments de fête génèrent des quantités de déchets importantes notamment les gobelets plastiques jetables utilisés pour les repas et les boissons servies au niveau des buvettes.



INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de gobelets					
Objectif						
Résultat				X	X	X
Libellé de l'indicateur	Nombre d'évènements / associations (utilisateurs)					
Objectif						
Résultat				X	X	X

AXE II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES

FICHE ACTION N°2_ SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC, DES ACTEURS ECONOMIQUES ET DES SERVICES PUBLICS

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Contexte

Parce que la prévention des déchets est une notion encore mal connue, très souvent assimilée au tri des déchets, il est essentiel de communiquer à l'ensemble de la population les gestes qui peuvent permettre de réduire les déchets. La communication et sensibilisation n'ont pas pour but de faire culpabiliser l'utilisateur sur ses pratiques ; mais bien de donner les clés pour diminuer la quantité des déchets. La CCGL souhaite mettre en avant les nombreux gestes de prévention, en démontrant que ces gestes ne sont pas contraignants et peuvent être facilement adoptés.

Pour changer le comportement des plus jeunes, l'éducation et l'information sont essentielles pour les encourager à devenir des citoyens éco-responsables. Pour y arriver, la CCGL a signé une convention avec le CPIE Logne et Grand Lieu pour sensibiliser les scolaires sur les gestes de réduction de déchets.



Tous les ans, les écoles qui le souhaitent, peuvent solliciter la CCGL pour convenir d'un nombre d'interventions du CPIE au sein de leur établissement. Les thèmes abordés peuvent être : *le tri, le compostage, la réparation d'appareils électroniques...* L'animation demandée est en lien avec le programme de la classe.

Par ce biais, ils pourront devenir aussi à leur tour, des relais d'informations auprès de leurs parents.

La collectivité souhaite aussi être partenaire d'évènements festifs de son territoire. Le festival MégaScène à ST COLOMBAN qui se tient en juillet sur deux jours, réalise le tri pendant l'évènement. Des rencontres, en amont de l'évènement, sont prévues et ont pour but d'organiser la gestion mais aussi la prévention des déchets.

Si la réduction des déchets concerne l'ensemble des acteurs du territoire, il n'en est pas moins des services et administrations des collectivités, qui ont un rôle à jouer pour amorcer les changements de comportements d'un maximum d'utilisateurs. Afin de répondre à cette exigence, les pratiques des communes et services techniques seront étudiées. Les bons gestes pourront être déployés dans les autres services ou autres collectivités.

Objectifs

- ☞ Sensibiliser le public scolaire à la réduction des déchets et aux actions de prévention afin qu'ils intègrent les gestes de prévention dans leur quotidien,
- ☞ Responsabiliser les adultes de demain et les conduire à transmettre les gestes de prévention au sein de leurs familles,
- ☞ Atteindre tous les publics et transmettre les messages de prévention lors d'évènements locaux,
- ☞ Promouvoir la prévention au sein de la CCGL et des communes adhérentes (*atteindre toutes les services : administratifs, techniques et les élus*)

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Coordination entre les écoles/ CPIE, Connaissance des évènements touristiques et de leur impact vis-à-vis du grand public
	Service/ Office de tourisme Mairies, Services communaux	Recenser les pratiques
Partenaires et relais mobilisés	CPIE	Animations scolaires
	Organisateur d'évènements	Organisation de la gestion des déchets Transmission des messages de prévention
	Mairies	Diffuser les bons gestes
Public cible	<i>Scolaire, parents et jeunes adultes (tout public) Acteurs du territoire (organisateur d'évènements)</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
Été de chaque année	Planification avec le CPIE des envois de courrier auprès des écoles, bilan de l'année précédente
Printemps de chaque année	Rencontre avec les organisateurs pour connaître les attentes de chacun,

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

Les moyens alloués à cette action, concernent les moyens mis en place par le CPIE (convention).

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations CPIE					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget animation					
Objectif	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE PARTICIPATION

L'indicateur prendra en compte de manière générale, tous les publics concernés (administrations, scolaires et événementiels..).

AXE II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES

FICHE ACTION N°3 _ PROMOTION ET ACCOMPAGNEMENT D'ÉVÉNEMENTS « ZERO DECHET »



Action en 2020

Action projetée

Action réalisée

Contexte

Les événements du territoire sont pour une partie, soutenus par la CCGL via des subventions allouées. Ces animations peuvent diffuser leurs engagements en exposant des actions mises en place. Il est donc important d'assurer une cohérence entre l'exemplarité portée par les services de la CCGL et les messages diffusés.

Ces événements culturels ou sportifs pourraient s'inscrire dans le cadre « éco-événements » avec par exemple, le fait de supprimer le tout jetable. La mise en place de gobelets ou de nouveaux gestes de prévention lors des événements, indiquent la prise en compte de l'impact de l'animation sur son environnement.

La CCGL est sollicitée par des organisateurs pour sensibiliser sur le thème de la réduction des déchets. Un travail sera réalisé pour aboutir à la réalisation d'un Kit « zéro déchet ». Il définira les solutions pour réduire au maximum les déchets (*assiettes et verres jetables, nappes...*).

A l'échelle des goûters et pique-niques lors des sorties scolaires, le CPIE Logne et Grand Lieu a engagé une réflexion sur la réduction des emballages.

Ce projet, qui se déroulera sur 3 ans, est soutenu par la Région des Pays de la Loire via l'appel à projet « Economie circulaire ». Il ne s'agit pas de sensibiliser ponctuellement, mais bien d'imaginer un réel accompagnement des enseignants, des parents d'élèves et des élèves sur le long terme. Un outil sera développé et utilisé sur les territoires qui font appel au CPIE.

Objectifs

Promotion « zéro déchet »

- ☞ Défendre un message commun et audible quel que soit le public,
- ☞ Proposer des solutions simples aux organisateurs pour pérenniser les gestes tous les ans,
- ☞ Impliquer les organisateurs afin qu'ils deviennent acteurs de la prévention,

Atelier « zéro déchet » CPIE

- ☞ Créer une synergie autour du thème du zéro déchet,
- ☞ Atteindre l'ensemble du public éducatif de l'enfant aux parents en sollicitant aussi le corps enseignant,
- ☞ Mettre en avant la durabilité des emballages et les astuces possibles au quotidien,
- ☞ Agir sur les comportements et mettre en avant qu'il s'agit d'une organisation à revoir en amont de l'acte d'achats



Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Rencontre avec le CPIE Echange avec les EPCI voisins
Partenaires et relais mobilisés	CPIE, écoles du territoire	Communication, animation sensibilisation
Public cible	Grand public, organisateurs, scolaires, enseignants, parents,	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
2020	Rencontre avec le CPIE Définir les événements/ animations partenaires

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'évènements (scolaires et hors scolaires)					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets d'emballages (kg/hab./an)					
Objectif	-					
Résultat	X	X	X	X	X	X

AXE III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP

FICHE ACTION N°1_ SENSIBILISATION DES ENTREPRISES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Action en cours

Action projetée

Action réalisée



Contexte

Le territoire de Grand Lieu compte plus de 2 400 établissements sur son territoire. Pour la gestion des déchets, les professionnels font soit appel à la collectivité soit à une entreprise privée dans ce cas, elles sont exonérées de la redevance incitative. Pour les utilisateurs professionnels des déchèteries, chaque passage est facturé 30 euros. Il n'y a pas de distinction en fonction de la matière déposée.

Afin d'apporter des solutions pour réduire le volume des déchets professionnels, la Communauté de communes de Grand Lieu s'associe aux professionnels pour leur donner les moyens d'agir concrètement à l'échelle de leur entreprise. **En décembre 2017, Grand Lieu Développement a vu le jour.** Cette instance est une cellule de développement économique ; elle a pour objectif de créer un dialogue et une réflexion partagée entre les élus communautaires et les acteurs économiques locaux. Elle est composée d'élus sensibles au monde économique, les Présidents d'Associations d'entreprises, les chefs d'entreprises élus au sein des chambres consulaires. Cette instance se réunit 2 à 3 fois par an.



Ses missions :

- ✓ Action en matière d'offres foncières, d'immobilier d'entreprises et de services aux entreprises,
- ✓ Action de communication, réseau, relations entre les entreprises (marketing territorial),
- ✓ Action dans le domaine du développement numérique et de la mobilité du territoire,
- ✓ Action d'échange entre les autres EPCI voisines pour connaître les besoins en infrastructure (mobilités)

Objectifs

- ☞ Fédérer les acteurs économiques du territoire en partageant les expériences dans le secteur de l'économie circulaire et de manière générale dans le domaine de la prévention des déchets,
- ☞ Communiquer sur les bonnes pratiques pouvant déjà être engagées par la mise en réseau d'acteurs et réfléchir à de nouvelles actions à développer,
- ☞ S'appuyer sur les expériences des associations d'entreprises existantes pour développer certains projets :
 - Bourse au covoiturage,
 - Gestion mutualisée des déchets,
 - Lobbying auprès des partenaires pour développer l'offre en transports en commun,
 - Mise en place de ruches,
 - Partenariat avec la LPO,
 - Amélioration de la gestion des eaux pluviales...



Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service développement économique	Depuis 2015 : réunions d'informations et formations territorialisées à destination des chefs d'entreprises et de leur collaborateur, Communication : newsletters (partage d'expériences, actions engagée sur et hors territoire CCGL)
Partenaires et relais mobilisés	Gd Lieu Développement Chambres consulaires Solutions&Co	Convention avec la collectivité (formation)
Public cible	Acteurs économiques (entreprises, commerçants, auto-entrepreneurs, associations de commerçants...)	

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de formations, réunions, sensibilisation (newsletters)					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets d'activités professionnelles et divers (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

La Communauté de communes de Grand Lieu conventionne annuellement avec la CMA et la CCI pour des formations et sensibilisations (budget d'environ 5 000€/an). Les entreprises du territoire reçoivent ensuite, une invitation pour la réunion thématique. En fonction du nombre d'inscrits, la réunion est programmée.

Le thème de l'économie circulaire sera abordé en réunion de travail avec la CMA et la CCI pour définir des possibles réunions sur le sujet.

AXE III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP

FICHE ACTION N°2_ REDUCTION DES GRAVATS EN DECHETERIE

Action en cours Action projetée en **2024** Action réalisée



Contexte

Les déchets apportés en déchèterie sont ceux ayant le plus augmenté depuis 2010 avec une prédominance pour deux flux : les déchets verts et les gravats. En comparaison entre les deux années 2010 et 2019, les habitants ont multiplié quasiment par deux leurs apports en gravats, passant de 74 kg/hab. en 2010 à 131 kg/hab. pour l'année 2019.

La création des plateformes en déchèterie en 2017, a engendré une facilité de dépose des gravats par les entreprises. Cependant, pour utiliser le réseau des déchèteries, chaque utilisateur se doit d'être muni d'un badge de la collectivité, pour ouvrir la barrière en entrée. Le nombre de passage en déchèterie n'est pas limité dans le temps, seul le volume est limité à 2 m³ par demi-journée.

Néanmoins concernant les gravats, la collectivité s'interroge sur leur valorisation matière. La Communauté de communes de Grand Lieu est associée à Trivalis dans le cadre d'une entente pour le tri des emballages recyclables. Cette collectivité vendéenne valorise les gravats par une entreprise locale. Leur expérience peut être adaptée à notre territoire et ainsi considérer les gravats non plus comme des déchets, mais un produit valorisé.

Objectifs

- ☛ Contrôler les dépôts et l'affluence en déchèterie,
- ☛ Recenser les expériences significatives dans le domaine de la valorisation des gravats,
- ☛ Réduire les tonnages apportés en gravats au sein des déchèteries

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Limiter le nombre de passage en déchèterie, Recensement les expériences des collectivités ou entreprises valorisant les gravats, Proposer une autre solution que l'enfouissement
Partenaires et relais mobilisés	Trivalis Prestataire des déchèteries	Expérience avec « bâti recyclage », Contrôle des apports, questionnaire de l'origine du flux
Public cible	<i>Entreprises du BTP</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
	Recensement des pratiques concernant la valorisation des gravats

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat					X	X
Libellé de l'indicateur	Budget de l'action					
Objectif						
Résultat					X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de déchèteries concernées					
Objectif						
Résultat					X	X

Par exemple, la société Bâti-recyclage peut collecter les gravats ou les gravats sont directement acheminés des déchèteries vers le site de recyclage. Ensuite, ces gravats sont concassés pour les cribler et obtenir des fractions de matières valorisables équivalent aux matériaux de carrière.



Après ces deux procédés, ils définissent plusieurs catégories de matières dites « inertes recyclées » en fonction de leur grosseur : Grave fine terre 0/20, Graves recycles (0/31,5 TP, 20/60, 0/80, 0/100).



Ce procédé sera à étudier pour valoriser les gravats provenant des 4 déchèteries du territoire de Grand Lieu.

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Flux gravats détournés de l'enfouissement (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat					X	X

AXE IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI

FICHE ACTION N°1 _ DIAGNOSTIC DES ACTEURS

Action en cours Action projetée en **2021** Action réalisée

Contexte

Les objets déposés en déchèterie sont parfois en parfait état. Beaucoup d'objets à peine abîmés sont jetés alors qu'ils seraient parfaitement utilisables après une simple réparation. Les activités de réparation contribuent à l'allongement de la durée de vie des produits ainsi qu'à la réduction des consommations de ressource. Ceci encourage un mode de consommation responsable et promeut l'économie circulaire.



La réparation permet aussi le maintien et le développement d'emplois locaux. Le label « répar'Acteurs » de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, met en lumière les métiers de la réparation. La Communauté de communes de Grand Lieu souhaite promouvoir le label pour faciliter la recherche entre le consommateur et le réparateur.

Objectifs

- ☞ Proposer aux habitants une solution alternative à la dépose en déchèterie,
- ☞ Valoriser la réparation comme alternative à l'acte de jeter,
- ☞ Mettre en avant les réparateurs locaux (*communiquer afin de valoriser les savoir-faire des métiers de la réparation*),

A cela s'ajoute qu'un atelier de la réparation existe déjà sur le territoire de Grand Lieu. A l'initiative de la Maison des Aînés (MDA) de Montbert, un « repair bistrot » est organisé pour réparer les objets et lutter contre l'obsolescence programmée.

L'équipe des réparateurs de la MDA est constituée de *trois électriciens, un menuisier, un technicien machines à coudre et de trois couturières.*

Atelier de la réparation

- ☞ Partager les compétences et savoir-faire (*durabilité des objets*) :
 - Encourager le grand public à réparer ses objets, que ce soit par lui-même pour les petites réparations ou auprès de réparateurs professionnels pour des réparations plus complexes ;
 - Informersur l'importance de l'entretien des objets et sur l'achat de produits durables (*robustes et facilement réparables*) et les pratiques de consommation collaborative et de location dans un objectif de prévention des déchets, d'économie de ressources et d'énergie ;
- ☞ Redécouvrir la valeur des biens possédés.
- ☞ Promouvoir l'entraide entre citoyens,

La Communauté de communes de Grand Lieu a élaboré une stratégie sur la question des mobilités. Les services en interne pourront s'associer afin de proposer des ateliers de réparation de vélo par exemple...

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Connaître les entreprises labellisées Recenser les ateliers de la réparation
Partenaires et relais mobilisés	CMA	Echange avec la CMA (<i>label répar'Acteurs</i>) Mise en avant du label (<i>communication</i>)
Public cible	grand public (<i>utilisateurs des déchèteries</i>)	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
	Echanger avec la CMA pour définir un partenariat (<i>promotion des acteurs de la réparation du territoire</i>) <i>Voir pour une animation autour de la réparation</i>
	Echanger avec l'atelier de la réparation (<i>connaître les besoins et objectifs de l'atelier</i>) <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence de l'atelier - Fréquentation de l'atelier (<i>type de public</i>)

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat		X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget matériel / communication					
Objectif						
Résultat		X	X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Recensement des acteurs de la réparation					
Objectif						
Résultat		X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Ateliers (<i>animation</i>)					
Objectif						
Résultat		X	X	X	X	X

AXE IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI

FICHE ACTION N°2_ ETUDIER LA FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCERIE OU D'UNE RECYCLERIE

Action en cours réalisée

Action projetée en **2022**

Action



Contexte

Il existe pour la plupart des déchets générés par les ménages, une filière de valorisation :

- énergétique pour les ordures ménagères,
- matière par le recyclage pour les emballages et certains déchets de déchèterie,
- organique pour les déchets verts et fermentescibles.

Pour le reste, les objets encombrants des ménages, quant-à-eux, sont sans réelles filières. Après leur collecte en déchèterie, par le biais de la benne "tout venant", la majorité de ces objets termine dans une installation de stockage. Un pourcentage non négligeable de ces déchets aurait pu être réutilisé en l'état ou faire l'objet d'une réparation. Lors de la réhabilitation du réseau des déchèteries de la CCGL, un espace a été créé pour la dépose d'objets destinés au réemploi. A ce jour, la collectivité souhaite mettre en place le réemploi mais se pose la question, de la manière de l'organiser.

Plusieurs scénarios sont possibles pour la seconde vie et la remise en service d'objets réutilisables. Certaines collectivités conventionnent avec des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la reprise des objets. Le partenaire choisi, collecte en déchèterie les objets et les vend à petits prix. D'autres collectivités connaissent un acteur du réemploi sur leur territoire. Pour cela, les usagers ne déposent plus en déchèterie mais se rendent directement sur place. Enfin, certaines collectivités sont initiatrices et créent elles-mêmes, un site dédié au réemploi sur leur territoire.

Aucun schéma n'est privilégié, la CCGL ne se limite pas et souhaite étudier la faisabilité d'un projet local.

Objectifs

- ☞ Proposer et mettre en place la filière du réemploi sur le territoire,
- ☞ Définir les objectifs de la collectivité (*conventionnement, cahier des charges, exigences et critères*),
- ☞ Réduire les objets jetés dans la benne « tout venant » en déchèterie

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	En lien avec le PCAET
Partenaires et relais mobilisés	Autres EPCI	Echange d'expériences sur le thème de la seconde vie
	Gardiens de déchèterie	Organisation de la collecte/retrait
Public cible	<i>Associatifs, réinsertion et grand public</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
	<p>Echanger avec les collectivités voisines qui ont mise en place la filière « réemploi » (<i>points forts/faibles, préconisation</i>)</p> <p>Définir les attentes de la collectivité et les besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel (<i>bâtiment, règlementation</i>), - Humain (<i>permanence</i>), - Type d'objets détournés des déchèteries

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget (<i>bureau d'étude</i>)					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré à l'étude de faisabilité					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

En fonction de l'aboutissement du projet, la collectivité estimera le tonnage ou nombre d'objets détournés des déchèteries. Il s'agira lors de l'étude, de définir les catégories d'objets à détourner.

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets réemployables (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

X. PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES						
Fiche Action n°1 : compostage individuel	X	X	X	X	X	X
Fiche Action n°2 : compostage partagé			X	X	X	X
Fiche Action n°3 : lutte contre le gaspillage alimentaire				X	X	X
Fiche Action n°4 : broyage saisonnier des branchages	X	X	X	X	X	X
AXE II : ECO-EXEMPLARITE ET ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES						
Fiche Action n°1 : diminution des consommables				X	X	X
Fiche Action n°2 : sensibilisation du grand public & acteurs économiques	X	X	X	X	X	X
Fiche Action n°3 : promotion/ accompagnement d'évènements « zéro déchet »	X	X	X	X	X	X
AXE III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP						
Fiche Action n°1 : sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire	X	X	X	X	X	X
Fiche Action n°2 : réduction des gravats en déchèterie					X	X
AXE IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI						
Fiche Action n°1 : diagnostic des acteurs		X	X	X	X	X
Fiche Action n°2 : étudier la faisabilité de la mise en place d'une ressourcerie/ recyclerie			X	X	X	X